

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 12
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 05 octobre 2023
Convocation affichée le : 05 octobre 2023
Procès-verbal affiché le : 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Jean-Pierre BATAIS — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN —
— Frédéric CHEVILLON — Christian DARTOIS — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Virginie ROBIOU —
Séverine LEBRUN — Véronique PICHERIT

Absents excusés :

Absents : Franck SAMSON — Marie-Hélène BRANDILLY

Bruno DE VILLELE a été désigné secrétaire de séance.

Délibération
2023/78

Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes

Monsieur BATAIS J-Pierre, 2ème Adjoint, informe que la Communauté de communes Bretagne romantique propose, dans le cadre de ses fiches actions, des subventions « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes ».

Ce dispositif permet aux petites communes d'obtenir une aide forfaitaire annuelle de 305 € pour leurs initiatives et/ou opérations qui contribuent à développer et animer la vie sociale de leurs communes.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour l'organisation de la fête de la musique et du feu d'artifice du 03 juin 2023

Un bilan moral et financier de l'évènement devra être fourni à la CCBR pour le versement de cette aide.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De solliciter auprès de la Communauté de communes Bretagne romantique, une subvention au titre du « Soutien à l'animation et à la vie sociale dans les petites communes » d'un montant de 305 € pour l'organisation de la fête de la musique et du feu d'artifice du 03 juin 2023
- S'engage à fournir un récapitulatif des dépenses liées à cette manifestation communale.

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Bruno DE VILLELE